



Restitution des avoirs détournés : Chronique 2009 - 2010 d'un engagement qui patine

Rapide panorama des événements les plus marquants depuis la publication par le CCFD-Terre Solidaire du rapport « Biens mal acquis : à qui profite le crime » (220 pages), en juin 2009.

Pour en savoir plus : www.ccf-d-terresolidaire.org/BMA

8 novembre 2010

Note rédigée par Claire Lucchini (chargée de recherche à Sherpa) pour le CCFD-Terre Solidaire (sous la responsabilité de Jean Merckaert et Mathilde Dupré). Remerciements à Maud Perdriel-Vaissières et Antoine Dulin.

Les scandales Mobutu et Duvalier : le leadership de la Suisse en matière de recouvrement des avoirs mis à mal

La Suisse aurait restitué près de 1,7 milliard de francs suisse au cours des 15 dernières années faisant de la place helvétique un leader en la matière. Cependant, cette position a été fortement ébranlée avec les récents développements dans les affaires Duvalier et Mobutu.

¹ Voir la déclaration de l'Office fédéral de la justice suisse <http://www.news.admin.ch/message/?lang=fr&msg-id=25272>

² Voir l'article « Haïti : le Tribunal fédéral stoppe la restitution des fonds Duvalier », Romandie news http://www.romandie.com/infos/ats/display2.asp?page=20100203183056810172019048000_brf052.xml

³ Voir l'article "Restitution des fonds Duvalier à Haïti", Plateforme d'information humanrights.ch http://www.humanrights.ch/home/fr/Suisse/DH-dans-la-politique-exterieure/Economique-exterieure/Droits-humains/idcatart_6736-content.html?search=1

⁴ Voir le communiqué de presse du DFAE du 16 juillet 2009 <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/recent/media/single.html?id=28137>

⁵ Voir une chronologie de l'affaire http://www.eda.admin.ch/etc/media/ib/downloads/edactr/cod.Par.0014.File.tmp/Chron_avoirs_Mobutu_21_07_2009.pdf

Tremblement en Haïti - Réplique en Suisse

En février 2009, la Suisse ordonne la remise des fonds Duvalier à Haïti faute pour les héritiers d'avoir pu établir la légalité des valeurs saisies. Plus de vingt ans après la chute du dirigeant haïtien Jean-Claude Duvalier, les 7 millions de francs suisses dérobés par l'ancien dictateur allaient donc être restitués à l'Etat haïtien¹.

Seulement voilà, retournement de situation le 12 janvier 2010: saisi d'un recours par les héritiers Duvalier, le Tribunal fédéral décide de stopper la restitution des fonds². Les juges considèrent en effet que l'argent ne peut être remis aux autorités de Port-au-Prince, car les faits reprochés à l'ancien dictateur sont prescrits. Et puisqu'une mauvaise nouvelle n'arrive jamais seule, le peuple haïtien subira le même jour un tremblement de terre d'une violence inouïe.

Histoire de se ménager du temps pour trouver une issue favorable à cette affaire, la Suisse procédera à un nouveau gel politique des avoirs le 3 février³.

Fin du bras de fer entre la Suisse et les héritiers de Mobutu

Le 14 juillet 2009, le Tribunal fédéral a décidé de ne pas donner suite à un ultime recours relatif aux avoirs suisses du défunt dirigeant zairois Mobutu Sese Seko gelés depuis 1997⁴ clôturant ainsi sur un échec une procédure entamée douze ans plus tôt⁵. Le 30 octobre suivant, les 7,7 millions de francs suisses de l'ancien « Léopard de Kinshasa » ont donc été débloqués et restitués aux héritiers de l'ancien dictateur du Zaïre.

Cette décision a été unanimement critiquée par la société civile : elle apparaît comme une injustice de plus pour le peuple congolais qui aujourd'hui encore peine à se remettre des 30 ans de gabegie généralisée du régime Mobutu.

Même s'il faut bien reconnaître que la Suisse a tout tenté pour que ce scénario ne se produise pas (n'hésitant pas le cas échéant à surfer sur la légalité pour bloquer aussi longtemps que possible les avoirs de Mobutu), il s'agit d'un terrible camouflet pour un pays se présentant comme leader en matière de recouvrement des avoirs illicites.

Cette affaire a par ailleurs permis de tester les limites du dispositif helvétique en matière de recouvrement d'avoirs illicites. En effet, la législation suisse ne permet pas de saisir des avoirs localisés sur le territoire lorsque l'Etat spolié, par manque de ressources ou de volonté, n'est pas en mesure de remplir les conditions pour la formulation d'une demande d'entraide judiciaire. Pour éviter que ce genre de scénario ne se reproduise à l'avenir (et en particulier dans le cas des fonds Duvalier)⁶, le parlement suisse vient d'adopter une loi sur la restitution des avoirs d'origine illicite qui vise à faciliter les procédures de confiscation.⁷

⁶ Voir le communiqué de presse du DFAE du 3 février 2010 <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/recent/media/single.html?id=31463>

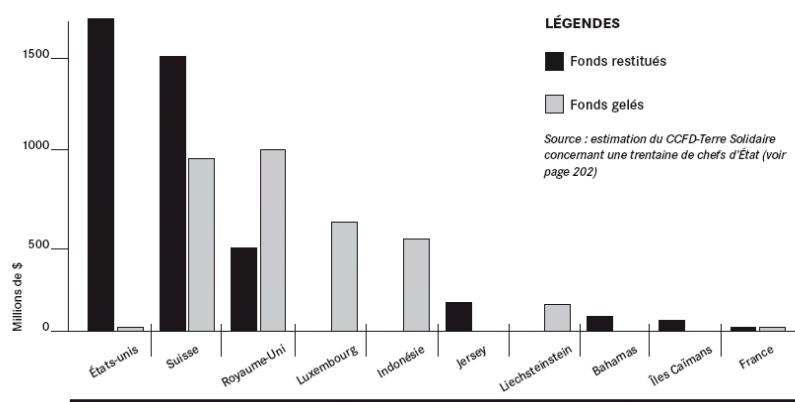
La loi qui entrera en vigueur le 20 janvier 2011 propose de faciliter les procédures de blocage et de confiscation lorsqu'une demande d'entraide ne peut aboutir en raison de la situation de défaillance de l'Etat requérant.

La formule est séduisante mais manque cependant d'ambition puisque le nouveau dispositif ne trouverait à s'appliquer qu'aux cas dans lesquels une demande d'entraide judiciaire a été formulée. Quid lorsque les Etats spoliés n'en prennent pas l'initiative ? Et de penser aux avoirs illicites de la famille Bongo, de Dos Santos...

⁷ Voir le texte de la loi <http://www.eda.admin.ch/etc/media/edazen/topics/finec/intcr.Par.0025.File.tmp/LRAI-Fr.pdf>

La France, toujours aussi mauvais élève

PAYS AYANT RESTITUÉ OU GELÉ DES BIENS MAL ACQUIS : LE TOP TEN



Source : « Biens mal acquis : à qui profite le crime ? », page 156.

Plainte BMA - clap de fin ?

En France, l'affaire des biens mal acquis a fait l'objet de nombreux rebondissements en 2009.

Alors que le 5 mai 2009, Mme Desset, doyenne des juges d'instruction au pôle financier du TGI de Paris, avait fait naître un formidable espoir en jugeant recevable la plainte déposée par l'association Transparence International (TI) France contre les familles dirigeantes du Gabon, du Congo-Brazzaville et de la Guinée Equatoriale pour recel de détournement de fonds publics de sorte que la suite logique aurait dû être l'ouverture d'une information judiciaire, le parquet s'est empressé de faire appel de cette décision⁸.

Or, le 29 octobre 2009, la chambre d'instruction de la cour d'appel de Paris infirme la décision du 5 mai et décide que la plainte est irrecevable. Un pourvoi en cassation a été déposé par TI France.

L'audience devant la Cour de cassation a eu lieu le 26 octobre 2010 et l'arrêt sera rendu le 9 novembre.

Pendant ce temps-là, les côtes atlantiques françaises « ont toujours autant la côte » auprès des dirigeants africains...

En juillet 2009, Paul Biya, président du Cameroun, était en visite officielle en France. Après avoir rencontré Nicolas Sarkozy, le chef d'Etat a poursuivi son séjour à la Baule en Loire-Atlantique. Des vacances qui ont coûté la bagatelle de 900 000 euros... Au programme : palaces en bord de mer et cures de thalassothérapie pour le président camerounais et sa suite de 40 personnes⁹.

Le gouvernement du Cameroun a crié au complot médiatique, tandis que les différents partis d'opposition camerounais on hurlé au scandale.

Le président sénégalais, Abdoulaye Wade a quant à lui choisi Biarritz au mois d'août 2009 pour passer ses vacances en compagnie de sa cour. Suites impériales, casinos, boîtes de nuit ... autant dire que la note a été salée. Selon le journal sénégalais *Le Quotidien*, des sources proches du ministère de l'Economie et des Finances ont soutenu que le Trésor aurait dépensé en milieu de séjour la somme de 725 millions de francs CFA, soit un peu plus d'un million d'euros¹⁰.

Ali Bongo, lui, a choisi d'investir dans la pierre parisienne, sans pour autant commettre « l'erreur » de son père en mettant le bien à son nom : l'Etat gabonais a fait l'acquisition d'un immeuble particulier au 51 rue de l'Université pour environ 100 millions d'euros, soit 3% du budget de l'Etat gabonais !

⁸ L'acharnement dont a fait preuve le parquet aux fins d'empêcher l'ouverture d'une instruction a été tel qu'il a suscité l'interrogation du député socialiste André Vallini : Compte rendu intégral de la séance du 12 mai 2009 - Disponible à l'adresse suivante : http://www.assemblee-nationale.fr/13/cr/2008-2009/20090238.asp#P221_36264

⁹ Voir l'article « Polémique sur les vacances du président camerounais à la Baule », Le Nouvel Observateur <http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/monde/20090912.OBS0913/polemique-sur-les-vacances-du-president-camerounais-a-la-baule.html>

¹⁰ Voir l'article « Alors que les sénégalais vivent d'inondations et de délestages », Le Quotidien http://www.lequotidien.sn/index.php?option=com_content&task=view&id=9058&Itemid=10

Et au niveau international ? Toujours beaucoup de bruit pour rien

¹¹ Leaders' Statement: The Pittsburgh Summit, September 24 - 25, 2009. Disponible à l'adresse suivante:

<http://www.pittsburghsummit.gov/mediacenter/129639.htm>

¹² Voir le communiqué de presse « Après l'échec de la conférence de Doha, la France et ses partenaires doivent faire plus pour lutter contre la corruption »

http://www.transparence-france.org/e_upload/pdf/cp_journee_mondiale_anticorruption_091209.pdf

¹³ Pour plus d'informations, voir :

http://www1.worldbank.org/publicsector/star_site/publications.html

¹⁴ Voir le communiqué de presse du CCFD, SHERPA et Trial

http://www.transparence-france.org/e_upload/pdf/cp_bm_a_pas_une_affaire_detats_9_juin_2010.pdf

¹⁵ Voir les statistiques 2007 du PNUD concernant la Guinée Equatoriale

http://hdrstats.undp.org/fr/countries/country_fact_sheets/cty_fs_GN_Q.html

A l'occasion du **G20 de Pittsburgh** en septembre 2009, les Etats ont insisté sur l'importance de lutter contre la fuite illicite des capitaux. Ils ont notamment appelé les Etats parties à la convention des Nations Unies contre la corruption à adopter un mécanisme de suivi de la convention efficace et transparent¹¹.

Cette volonté sera de courte durée puisque deux mois plus tard, à l'occasion de la **3^{ème} Conférence des Etats parties à la convention des Nations Unies**, ces derniers ont adopté une position très en recul par rapport aux engagements de Pittsburgh : le mécanisme de suivi adopté à Doha ne rend pas obligatoires les dispositions qui permettraient de garantir l'application effective de l'UNCAC, notamment celles portant sur le recouvrement des avoirs volés¹².

Quant à l'initiative **StAR** (Stolen Assets Recovery) lancée par la Banque Mondiale en 2007, elle n'est parvenue à aucun résultat concret en matière de restitution d'avoirs volés. Faute de pouvoir mener à bien sa mission originelle et sans moyens financiers (i.e. assister les Etats dans leurs efforts de recouvrement), les agents de StAR se contentent de publier des ouvrages sur la question¹³.

Les 8 et 9 juin 2010 s'est tenu à Paris le Forum mondial sur le recouvrement des avoirs volés organisé par la Suisse et la Banque Mondiale. Les représentants de gouvernements présents lors de la conférence, dont Madame Lagarde pour la France, ont réitéré leur volonté de lutter contre les flux financiers illicites ...

A l'issue de la conférence, le CCFD-Terre Solidaire, SHERPA et Trial, ont insisté sur le fait que la restitution des avoirs volés ne doit pas être l'apanage des Etats, estimant que les associations qualifiées constituent un relai essentiel pour suppléer la carence des Etats spoliés et appelant la France et la Suisse à faciliter l'action en justice des associations pour faire valoir les droits des populations victimes de la grande corruption.¹⁴

FOCUS : Guinée Equatoriale

Petite nation d'Afrique centrale comptant à peine un million d'habitants, la Guinée Equatoriale est le quatrième pays producteur de pétrole brut en Afrique sub-saharienne et dispose d'un Revenu Intérieur Brut par habitant de 30.527\$¹⁵, ce qui la positionne entre l'Italie et l'Espagne.

Pourtant, malgré les milliards de dollars dérivés de la rente pétrolière, plus de 60% de la population se débat avec moins d'un dollar par jour. La raison d'une telle disparité entre une richesse nationale potentielle et la pauvreté généralisée dans laquelle vit l'essentiel de la population est l'existence d'un système de corruption généralisée. Une petite coterie située au sommet de l'Etat et de la société détourne à son profit l'essentiel des milliards de dollars apportés par la vente du pétrole et des autres principales ressources.

En février 2010, la Guinée Equatoriale est visée par un **rapport du Sénat américain**. Intitulé "*Keeping foreign corruption out of the United States : four cases histories*" le rapport examine comment Teodorin Nguema Obiang Mbasogo, fils du président équato-guinéen, a utilisé les services d'avocats et d'agents immobiliers américains pour faire introduire dans le pays plus de 100 millions de dollars de fonds suspects et y servir ses intérêts sur place notamment en se payant une villa en Californie de plus de 35 millions de dollars et un jet privé d'une valeur de 38 millions de dollars¹⁶.

¹⁶ Voir le rapport 2010 du Sénat américain « *Keeping foreign corruption out of the United States : Four cases histories* »
http://hsgac.senate.gov/public/index.cfm?FuseAction=Hearings.Hearing&Hearing_id=dd873712-eb12-4ff7-ae1a-cbbc99b19b52

Il s'agit de la deuxième fois que la famille Obiang est l'objet d'une enquête de la part de groupe de travail du Sénat américain. Déjà en 2004, elle avait été épinglée par un rapport du même groupe de travail pour avoir largement profité des largesses de la banque Riggs (peu regardante en matière de lutte anti-blanchiment)¹⁷.

¹⁷ Voir le rapport 2004 du sénat américain « *Money laundering and foreign corruption: enforcement and effectiveness of the patriot act - Case study involving Riggs Bank* »
<http://hsgac.senate.gov/public/file/ACF5F8.pdf>

C'est d'ailleurs sur la base de ce rapport que l'APDHE (Asociacion Pro Derechos Humanos de España) avait pris l'initiative de déposer plainte contre onze proches collaborateurs et parents du président de Guinée Equatoriale Teodoro Obiang. Suivant la plainte, ces individus auraient détourné d'importantes recettes pétrolières pour financer l'acquisition de biens immobiliers en Espagne. Une instruction a été ouverte en janvier 2009. Elle est actuellement en cours¹⁸.

¹⁸ Voir la présentation de l'affaire en Espagne :
<http://www.soros.org/initiatives/justice/litigation/obiangfamily>

Histoire de faire bonne figure, le président de la Guinée Equatoriale a décidé de contribuer à la recherche dans les sciences de la vie en finançant un prix UNESCO pour un montant de ... 3 millions de dollars !

Une plateforme composée d'intellectuels et de différentes organisations comme Human Rights Watch, Sherpa, Global Witness, Open society Initiative, le CCFD-Terre Solidaire ou encore EG Justice s'est formée pour obtenir l'annulation de ce prix. Suite à la pression sans relâche exercée par les associations pendant près d'un an, l'UNESCO a finalement décidé de suspendre le prix Obiang.¹⁹ Une victoire pour les organisations et surtout pour la population équato-guinéenne.

¹⁹ Voir l'article dans Reuters Africa :
<http://af.reuters.com/article/top>

Rapport « Biens mal acquis » du CCFD-Terre Solidaire : suites

A peine trois jours après la publication du rapport du CCFD « *Biens mal acquis : à qui profite le crime ?* », Jean Bosco Talla, journaliste camerounais partenaire du CCFD, a été victime de menaces et d'harcèlement²⁰.

²⁰ Voir le communiqué de presse diffusé par le CCFD : http://ccfd-terresolidaire.org/ewb_pages/d/doc_1967.php?PHPSESSID=999c08fb6b696b5cb99017924dadddc13

Non content d'être visé dans le rapport du CCFD-Terre Solidaire « Biens mal acquis : à qui profite le crime ? », le président de la Guinée Equatoriale Teodoro Obiang Nguema a de son côté décidé de porter plainte contre le CCFD-Terre Solidaire et les auteurs du rapport, Antoine Dulin et Jean Merckaert, pour diffamation. Le procès devrait se tenir au premier semestre 2011. Affaire à suivre.

Bruno Jacquet Ossebi : le mystère reste entier

Le 2 février 2010, nous avons commémoré la mystérieuse disparition de Bruno Jacquet Ossebi, journaliste franco-congolais qui avait fait de la lutte contre la corruption au Congo-Brazzaville un combat personnel.

Bruno Jacquet Ossebi dénonçait de longue date la corruption au sein du régime de Denis Sassou Nguesso, en listant notamment ses « biens mal acquis ». Il avait affiché une détermination sans faille à voir aboutir la plainte pour recel de détournement de fonds publics déposée en France le 2 décembre 2008 contre les familles dirigeantes de trois pays africains, dont celle de Denis Sassou Nguesso. Dès le lendemain du dépôt de cette plainte, Bruno avait sollicité Sherpa afin de savoir de quelle manière il lui serait possible de rejoindre la procédure.

Chronique judiciaire :

Août 2009 : En Zambie, Frédéric CHILUBA, président du pays entre 1991 et 2002, est relaxé dans son procès pour abus de pouvoir et détournement de fonds d'un montant de 350 000 de dollars. En 2007, la justice britannique l'avait reconnu coupable de détournement de 38 millions de dollars des caisses gouvernementales²¹.

Septembre 2009 : A Taiwan, l'ancien chef d'Etat Chen SHUI-BIAN et son épouse, sont condamnés à la prison à vie et à une amende de 6 millions de dollars pour corruption et détournement de plus de 3 millions de dollars de fonds publics²².

Septembre 2009 : Au Pérou, l'ancien président Alberto FUJIMORI est condamné à six ans de prison pour corruption de députés et journalistes lorsqu'il était au pouvoir entre 1999 et 2000. Il a également été condamné en juillet 2009 à sept ans de prison pour détournement de fonds publics²³.

Novembre 2009 : Un juge d'instruction suisse ordonne la saisie au Luxembourg et aux Bahamas de 350 millions de dollars appartenant à l'entourage du défunt dictateur nigérian Sani ABACHA. Cette décision intervient après la condamnation d'Abba Abacha, l'un des fils du dictateur, pour participation à une organisation criminelle.²⁴ Ayant fait appel de cette décision, Abba Abacha

se retrouve actuellement devant la justice genevoise et plaide l'acquittement²⁵.

Février 2010 : La Cour de Cassation rejette le pourvoi formé par Dan ETETE, ex-ministre nigérian du pétrole et confirme ainsi sa condamnation à une amende de huit millions d'euros pour blanchiment aggravé. En mars 2009, la cour d'appel de Paris l'avait condamné pour blanchiment de fonds provenant de commissions versées par des compagnies pétrolières. De plus, il est accusé d'avoir investi en France plus de 15 millions d'euros entre 1999 et 2000 qui lui ont permis d'acquérir différents biens immobiliers²⁶.

Avril 2010 : Manuel Antonio NORIEGA, ex-dictateur du Panama est extradé vers la France depuis les Etats-Unis pour comparaître une nouvelle fois devant un tribunal pour blanchiment de l'argent de la drogue. En 1999, le tribunal correctionnel de Paris l'avait condamné, en son absence, à dix ans de prison et à 11,4 millions d'amende pour blanchiment²⁷ Le 7 juillet 2010, il est une nouvelle fois condamné à 7 ans de prison pour blanchiment d'argent de la drogue et ses avoirs bloqués d'un montant de 2,3 millions d'euros sont saisis²⁸

²¹ Voir l'article http://www.france24.com/fr/20090818-lex-president-frederick-chiluba-relaxe-terme-dun-proces-fleuve-?quicktabs_1=0

²² Voir l'article http://www.transparencance.org/e_upload/pdf/llt42.pdf

²³ Voir l'article http://www.transparence-france.org/e_upload/pdf/llt42.pdf

²⁴ Voir l'article <http://www.tdg.ch/geneve/actu/juge-instruction-genevois-condamne-fils-dictateur-abacha-2009-11-20>

²⁵ Voir l'article http://m.letemps.ch/Page/Uuid/d8a168a0-6275-11df-abf4-797f50d66ef5/La_d%C3%A9fense_dAbba_Abacha_plaid_e_lacquittement

²⁶ Voir l'article <http://www.lepoint.fr/actualites-economie/2009-03-18/blanchiment-8-millions-d-euros-d-amende-pour-un-ex-ministre/916/0/326710>
<http://www.romandie.com/infos/news2/100224153834.fam4uyuh.asp>

²⁷ Voir l'article <http://www.liberation.fr/societe/0101632487-manuel-noriega-retourne-en-prison>

²⁸ Voir l'article http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2010/07/07/manuel-noriega-condamne-a-7-ans-de-prison-pour-blanchiment-d-argent_1384769_3222.html

